



APPEL A PROJETS ARTS VISUELS / ÉCRITURES

Saison 2019-2020

Titre du Projet	
Domaine(s) artistique(s)	
Responsable(s) du Projet (préciser le statut dans l'association)	
Association(s)	
Coordonnées de contact <ul style="list-style-type: none">- Téléphone- Courriel- Adresse du siège social de l'association- Date de déclaration de l'association	

Résumé du Projet (1000 caractères maximum)

CONTENU DU DOSSIER

Présentation du Projet comprenant :

- Déclaration d'intention
- Descriptif détaillé du projet (2 pages maximum)
- Domaine(s) artistique(s) et format(s)
- Durée du projet, Planning de réalisation et lieu prévu (avec possibilités sur différents lieux)
- Participants
- Plan de financement de l'opération (incluant les recettes)
- Opération de communication/promotion envisagées
- Public visé
- Partenaires
- Remarques complémentaires utiles pour l'appréciation du projet

Présentation du/des porteur(s) du projet comprenant :

- Nom de l'association
- Numéro SIRET/SIREN
- Objet
- Nombre d'adhérents
- Bref historique et principales créations et/ou actions menées
- Présentation des principaux protagonistes du projet
- Budget prévisionnel 2019 de l'association
- Site et/ou liens internet

CAHIER DES CHARGES

Critères d'éligibilité :

Sont éligibles :

- Les associations ayant au moins 1 an d'existence et dont le siège social est implanté à Avignon.

Ne sont pas éligibles :

- Les associations bénéficiant déjà d'une aide de la Ville dans l'année en cours, sauf pour les associations soutenues dans le cadre de la politique de la ville;
- Les entreprises ;
- Les établissements d'enseignement artistique (public ou privé) et les établissements scolaires ;
- Les évènements à but commercial ou caritatif.

Critères de sélection :

Les dossiers éligibles seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Qualité artistique, culturelle et/ou pédagogique du projet, soutien à la création, à la diffusion et/ou à l'exposition, démarche de professionnalisation;
- Caractère innovant du projet favorisant l'émergence d'expression et de pratiques culturelles ;
- Actions en faveur de la diversification des publics, en particulier en direction des jeunes (public du PASS CULTURE) et/ou des seniors;
- Capacité du porteur de projet à s'inscrire dans une synergie avec d'autres acteurs culturels au sein du territoire ;
- Ancrage du projet dans l'espace public en privilégiant les formes d'itinérance et l'implication des habitants dans le processus de création ;
- Projets se déroulant de préférence hors période du mois de juillet.

Participation financière de la Ville :

La Ville apportera une participation financière au projet retenu plafonnée à 7 000 €.

Une commission ad hoc composée d'élus, de représentants du Département Culture de la Ville et d'une ou plusieurs personnalités qualifiées se réunira et rendra un avis consultatif sur l'ensemble des projets éligibles.

Renseignements au 04.90.16.32.38. ou par mail : vie.associative@mairie-avignon.com